



REGLEMENT DU CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES

« OPT NC »

SAMEDI 04 JUIN 2022

ORGANISATION « CLUB CYCLISTE CALEDONIEN »

Article 1^{er} Organisation et parcours

L'OPT NC et le Club Cycliste Calédonien organisent le samedi 04 Juin 2022, une épreuve contre la montre par équipes hommes et dames sur la commune du Mont Dore et sur le parcours :

Féminines – Juniors – Seniors – Pass' Cyclisme

Départ de la 1^{ère} équipe 14 h00 – Ecole Les Coccinelles (Mont Dore) - ½ tour rond-point de la Mairie Annexe de Plum – Ecole Les Coccinelles soit 23,200 Kilomètres.

L'école les Coccinelles se trouvent sur la route de la rocade, juste après la déchèterie.

Article 2 – Formation des équipes

Les équipes sont constituées de trois (3) féminines et de trois hommes (juniors, pass' ou 3^{ème} catégorie). La composition des équipes est laissé libre, c'est-à-dire qu'elles pourront être constituées de de coureurs de clubs différents. Toutefois, un prix spécial sera décerné à la première équipe composée de six coureurs de la même équipe.

Dans le cas où des équipes constituées de clubs différents voudraient porter le même maillot, une autorisation émanant du Comité Régional devra être présenté au départ.

Les féminines seront les premières à s'élancer de quatre en quatre minutes. A l'issue de leur parcours, elles passeront le relais aux quatre hommes de leur équipe.

L'équipe ayant réalisé le meilleur temps sera déclaré vainqueur.

Article 3 – Elimination

Au moment du passage de relais, les féminines devront être au nombre de deux coureuses. Dans le cas contraire, l'équipe est éliminée et leurs homologues hommes ne pourront pas s'élancer.

Pareil pour l'équipe hommes qui devra terminer à deux coureurs, le temps étant d'ailleurs pris sur le passage sur la ligne du 2^{ème} coureur de l'équipe.

Article 4– Matériel

Les vélos dits de contre la montre sont autorisés sous respect de la réglementation UCI.

Les braquets sont bien sur laissés libres.

Article 5 - Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFC. Les licenciés Triathlon peuvent y participer avec présentation de leur licence Tri, de l'année en cours.

Article 6 – Contre la Montre par équipes Minimes et Cadets

Les Minimes et Cadets pourront disputer l'épreuve, mais dans le cadre d'un contre la montre par équipes, format normal. Les équipes de quatre coureurs pourront être constituées de garçons ou de filles et là encore, le panachage des équipes est autorisé.

Le parcours Minime

Départ du Parc aménagé de Plum (retour) – Arrivée Ecole les Coccinelles, soit 10 kilomètres

Le parcours Cadet

Départ du rond-point de la Mairie Annexe de Plum – Arrivée "Ecole les Coccinelles" 14 Kilomètres

Article 7 - Les départs

Minimes – à partir de 14h00

Cadets – à l'issue du dernier départ minime

Féminines – Hommes – à l'issue de l'arrivée de la dernière équipe Cadette.

Article 8 - Les Inscriptions

L'inscription des coureurs licenciés a été arrêtée comme suit :

- *Minimes et Cadets* 500 Francs par coureur
- *Licencié(e)s des autres catégories* Hommes et Femmes 1 500 francs par coureur.
- *Les Triathlètes* sont acceptés sur l'épreuve, à la condition de présenter leurs licences Tri, et devront régler la somme de 2 000 Francs par coureur.

La participation des « non licencié(e)s n'est pas autorisée.

Article 9 – Date limite des Inscriptions

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site inlive.nc

Elles seront closes le **mercredi 1^{er} Juin 2022 à 17h00. Plus aucune inscription ne sera acceptée passé cette date.**

Article 10 - Emargement

Les émargements seront ouverts dès 13h15. Les coureurs sont autorisés à signer au moment de leur départ.

Article 6 - Ordre de départ

Les ordres de départ seront envoyés sur le site « Facebook'' du CRCNC dès le Jeudi 02 Juin au matin, puis affichés et distribués sur les lieux de l'épreuve. Chaque coureur est tenu de se présenter à l'heure.

Article 7 - Rappel

Les départs des épreuves Contre la Montre se font arrêtés. Les coureurs sont tenus par des commissaires qui ne les lâcheront, qu'une fois le top donné. La même règle s'applique pour les coureurs des équipes se présentant en retard de leur départ. A aucun moment, un départ ne peut se faire lancé.

Article 8 - Echauffement

Les coureurs sont bien entendus autorisés à effectuer leur échauffement. Toutefois, cet échauffement sera strictement interdit sur le parcours, une fois le 1^{er} coureur lancé.

Cinq secondes de pénalité seront ajoutées au temps des équipes contrevenant cette réglementation.

Article 9 - Sécurité

Lors de chaque épreuve « Contre la Montre », les coureurs doivent tenir le côté droit de la chaussée. A aucun moment, ils ne pourront franchir la ligne médiane séparant la chaussée. Les coureurs ne respectant pas ces directives de sécurité seront éliminés et, ne pourront plus participer au classement. De plus, une fiche d'infractions sera envoyée au Comité Régional qui devra statuer sur ces infractions.

Article 10 - Arrivée

A l'arrivée, il est demandé de ne pas déranger l'équipe de chronométrage.

Une personne sera chargée d'inscrire les résultats sur une feuille de course qui sera affichée et que chaque concurrent pourra consulter.

Article 11 - Récompenses

Des bouquets ou récompenses seront offerts lors du protocole de la façon suivante :

Catégorie Minime

1^{ère} équipe Minime 1Trophée + Fleurs

2^{ème} équipe Minime Fleurs

3^{ème} équipe Minime Fleurs

Catégorie Cadet

1^{ère} équipe Cadet 1Trophée + Fleurs

2^{ème} équipe Cadet Fleurs

3^{ème} équipe Cadet Fleurs

Hommes et Féminines

1^{ère} équipe 1 Trophée + Fleurs

2^{ème} équipe Fleurs

3^{ème} équipe Fleurs

Article 12 – Protocole

Les récompenses seront remises à l'issue de l'épreuve, sur le parking du Parc de la Coulée.

En vous remerciant de votre compréhension.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard SALAUN', with a long horizontal flourish extending to the left.

Gérard SALAUN

Club Cycliste Calédonien, 34 bis rue René Milliard Panorama Sainte Marie
Tel. 78 44 94 / 93 82 20 gerardsalaun.gs@gmail.com